

# DEFI FOU 2025



## Règlement 2025

*Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits à l'une des 2 épreuves. Votre inscription à la manifestation implique votre acceptation du règlement, y compris les nouvelles versions et modifications.*

*Vous devez respecter les indications et obligations liées au COVID et à l'environnement en tant que participant.*

### ➤ **Organisateur :**

Association Sampy'Run

Nom de l'évènement : Défi Fou

Président : Ludovic MACHEBOEUF

Contact : Ludovic MACHEBOEUF (06 80 54 96 34)

Un discours d'accueil et de présentation du Président de l'association Sampy'Run sera effectué à 8h30.

### ➤ **Défi Fou :**

Le Défi fou est une épreuve d'endurance trail et marche organisée à Sampigny (Meuse). Il consiste à réaliser un maximum de boucles avec un **départ toutes les heures**. Il se déroule samedi 24 mai 2025.

Défi Fou Circuit TRAIL : la course se déroule sur un parcours de 6.2 km pour 210 m de dénivelé positif. Elle conduira les « trailers » sur chemins et sentiers en forêt avec un court passage dans le village de Sampigny et les jardins du réputé Musée Raymond Poincaré avant de rejoindre l'auto-cross.

Défi Fou Circuit MARCHÉ : c'est une boucle de 4.7 km pour 160 m de dénivelé positif. Elle mènera les « marcheurs » en forêt puis son court passage dans le village et les jardins du clos Raymond Poincaré les conduira à la ligne d'arrivée par l'auto-cross.

Tous les participants doivent respecter le code rural et le code de la route en tant que piéton.

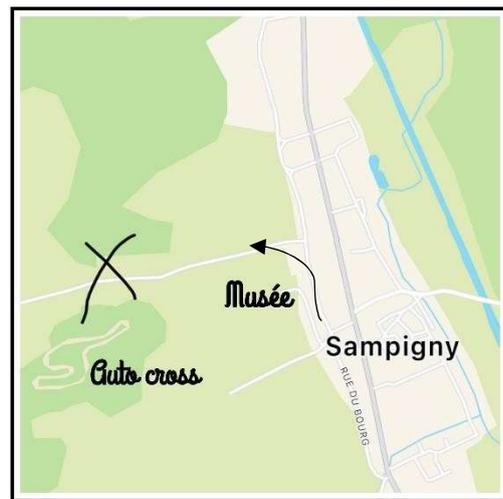
### ➤ Lieu de la manifestation :

Départ de l'auto-cross

55 300 Sampigny

Pour cela :

- Prendre la direction du Musée Raymond Poincaré
- Tourner à gauche
- Monter la côte du château jusqu'au point de départ/arrivée (soit environ 500 mètres)



### ➤ Horaires

L'évènement aura lieu de 9h à 19h. C'est une épreuve d'endurance.

Départ à 9h pour la 1<sup>ère</sup> boucle pour les 2 disciplines puis toutes les heures.

### ➤ Participation

Les formats sont ouverts à tous : seniors, vétérans, hommes et femmes, licenciés ou non. Ils nécessiteront de présenter votre licence, votre certificat de non contre-indication à la course à pied/marche en compétition ou votre P.P.S. en cours de validité.

Boucle TRAIL : l'évènement est ouvert à tous « défieurs fous » à partir de la catégorie ESPOIR soit 20 ans révolus le jour de la compétition.

Boucle MARCHÉ : l'évènement est ouvert à tous « marcheurs fous ». Les enfants et mineurs devront être accompagnés d'un adulte.

GRATUIT POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS.

### ➤ Balisage

L'organisateur prévoit de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux participants de suivre correctement les parcours.

## ➤ Inscriptions

**TRAIL** : Les inscriptions sont limitées à 200 participants et se feront uniquement en ligne sur le site protiming.fr. A ce jour, pas d'inscription sur place possible.

**MARCHE** : Les inscriptions sont limitées à 50 participants et se feront uniquement en ligne sur le site protiming.fr. A ce jour, pas d'inscription sur place possible.

### **CONDITIONS DE LICENCE ET SANTE DES PRATIQUANTS :**

#### **Personnes mineures**

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ;
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA.

La liste des fédérations partenaires seront régulièrement communiquées aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

#### **Personnes majeures**

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Vous recevrez une confirmation d'inscription après validation de votre dossier d'inscription.

➤ **Retrait des dossards :**

Date et lieu :      Vendredi 23 mai de 17h à 18h à l'auto-cross de Sampigny.

                            Samedi 24 mai de 7h30 à 8h30 à l'auto-cross de Sampigny.

Les dossards devront rester épinglés sur la poitrine ou être apparents jusqu'à la fin de votre participation.

Il n'y aura pas de demande de remboursement de dossard possible.

➤ **Modification et annulation des épreuves**

En cas de force majeure (intempéries par exemple) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler les épreuves et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.

➤ **Tarifs**

TRAIL : le tarif est fixé à 20€

MARCHE : le tarif est de 10€.

➤ **Dossards**

Le défi fou sera chronométré. Les coureurs et les marcheurs seront munis d'un dossard pucé. Aucun dossard ne pourra être cédé. Tout marcheur surpris en train de courir sur le parcours sera disqualifié.

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

### ➤ Ravitaillement

Un poste de ravitaillement liquide et solide est prévu au lieu de départ/arrivée du Défi fou, soit à l'auto-cross.

**Il est strictement réservé aux coureurs et aux marcheurs encore en course. L'accès à ce poste de ravitaillement est interdit aux accompagnateurs et accompagnatrices. Pour cela, les participants seront munis d'un bracelet.**

Nous prônons l'autosuffisance car il n'y a **aucun autre point de ravitaillement sur les deux circuits**. C'est pourquoi, nous vous recommandons d'avoir une réserve d'eau ainsi qu'une réserve énergétique.

**VEILLEZ AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT EN PENSANT A JETER VOS EMBALLAGES ET DECHETS AU POINT DE DEPART ET ARRIVEE.**

### ➤ Abandon

Tout participant souhaitant abandonner devra se présenter au poste de ravitaillement afin d'y remettre son dossard pucé à l'organisation et se faire retirer le bracelet donnant accès au ravitaillement.

### ➤ Matériel obligatoire

Les participants devront être muni d'un écocup ou gobelet car **aucun gobelet ne sera fourni sur le poste de ravitaillement**.

Nous conseillons aux participants de se munir de leur téléphone portable. Nous vous conseillons d'enregistrer le numéro de notre Président dans votre téléphone (Ludovic MACHEBOEUF 06 80 54 96 34)

L'utilisation des bâtons est autorisée.

### ➤ Secours

Ils seront assurés par la Croix Rouge.

### ➤ Vestiaires et douches

Non prévus.

### ➤ Résultats et remise des prix

Les résultats seront consultables sur le site internet de l'événement.

La remise des prix se fera en une seule cérémonie qui se tiendra le samedi 24 mai à l'issue de l'évènement. Ils récompenseront les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes sur les deux disciplines.

### ➤ Stationnement

Possibilité de stationner à l'entrée de l'auto-cross, hors parcours des courses.

### ➤ Restauration

Buvette et restauration sur place.

### ➤ Droit à l'image

Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation.

### ➤ Assurance

L'organisateur est couvert par une police Responsabilité civile mais décline toute autre responsabilité.

### ➤ Règles à respecter

- Respecter les mesures sanitaires en vigueur
- Ne pas jeter de déchets sur le parcours
- Ne pas s'écarter du parcours
- Respecter les bénévoles
- Respecter la faune et la flore

➤ **Acceptation du règlement**

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et de l'ensemble des articles qui le composent.

Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement fera l'objet d'une exclusion de la manifestation.

Sportivement,  
SAMPY'RUN



